



## Recommandation de sécurité No. 65

<b>Date de la publication</b>	11.12.2014
<b>No. reg. du rapport final</b>	2013101802
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le vendredi 18 octobre 2013 à 12 h 02, une personne s'est engagée sur un passage pour piétons situé à l'avenue d'Echallens à Lausanne, alors que le train n°27 du Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher circulait en direction d'Echallens. Malgré un signal d'avertissement et le déclenchement du freinage d'urgence, la collision avec le piéton n'a pas pu être évitée. La personne est décédée sur le lieu de l'accident. La cadence au quart d'heure entre Lausanne et Cheseaux engendre, sur l'avenue d'Echallens, une augmentation proportionnelle du risque d'accident impliquant un piéton ou un véhicule routier. Dans ce secteur, la cohabitation entre le train et le trafic routier, respectivement piétonnier, est problématique.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	<p>Au vu de l'augmentation du trafic tant routier que ferroviaire, le tronçon urbain de la ligne du LEB devrait être mis en souterrain.</p>
<b>Etat de l'implémentation</b>	<p>Mis en œuvre. Sur la base des résultats du rapport d'enquête, l'OFT estime que la recommandation de sécurité émise par la SESE ainsi que les mesures introduites par le LEB sont appropriées.</p>
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<p><a href="#">Rapport final</a></p>